



Dette de 264 euros réclamée par huissier

Par **pascal30**, le **01/09/2014** à **19:41**

J'ai effectué un achat de 500 euros payable en 4 mensualités auprès de Cdiscount.
J'ai envoyé un chèque de 264 euros à l'ordre de Cdiscount, chèque qui n'a pas été encaissé .
Au bout de 6 mois, j'ai fait opposition à ce chèque car aucune nouvelle de Cdiscount.
Maintenant, un huissier mandaté par Cdiscount me réclame cette somme par mail, aucun courrier recommandé avec AR.
J'aimerais savoir quels sont les risques encourus si je n'acquiesce pas cette dette auprès de l'huissier.
Merci d'avance.
Pascal

Par **aguesseau**, le **01/09/2014** à **20:36**

bjr,
en principe vous ne pouvez pas faire opposition au paiement du chèque, l'opposition est réservée en cas de perte ou de vol de chèque.
quel motif avez-vous donné à votre banque pour cette opposition ?
un chèque est valable 1 an et 8 jours donc Cdiscount disposait de cette durée pour encaisser le chèque.
Maintenant libre à vous de ne pas tenir compte de la demande l'huissier qui agit à titre amiable comme une société de recouvrement.
il est possible que le créancier demande à un juge de rendre une ordonnance d'injonction de payer.
cdt

Par **pat76**, le **04/09/2014** à **16:01**

Bonjour

L'huissier est de votre département?

Par **pascal30**, le **05/09/2014** à **08:15**

Bonjour Pat 76.

Non,l'huissier est a Nantes et j'habite Nimes dans le Gard.

Merci

Pascal